



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉCISION DE BUREAU N° 44/2020/BUREAU/CACL

DE LA RÉUNION DE BUREAU DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020 A 15 HEURES

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

VALIDATION DES AVENANTS RELATIF AU MARCHE « LOCATION DE VEHICULE LONGUE DUREE » - (LOTS 1, 2 ET 3)

L'an deux mille vingt, le lundi douze octobre, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Réunion de Bureau au siège social de la CACL sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente (Présentiel) – Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-président (Présentiel) - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-président (visio) ; Roger ARON, 5^{ème} Vice-président (Visio)- Serge BAFU, 6^{ème} Vice-président (Présentiel) - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau (Présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON, Membre de la Commission des finances (Présentiel) Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau (présentiel)

ÉTAIENT ABSENTS :

Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-président - David RICHÉ, 3^{ème} Vice- président - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération n° 57/2014/CACL du 28 mai 2014 portant délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil Communautaire, concernant toute décision autorisant la Présidente à signer les actes d'engagement de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Entendu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du vendredi 2 octobre 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du lundi 12 octobre 2020 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du lundi 12 octobre 2020 ;

Entendu le **Rapport N°44/2020/BUREAU/CACL** portant validation des avenants relatifs au marché « Location Longue Durée de véhicules » Lots 1, 2 et 3.

LE BUREAU

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente du **rapport N°44/2020/BUREAU/CACL** portant validation des avenants relatifs au marché « Location Longue durée de véhicules » Lots 1, 2 et 3.

APPROUVE les avenants ci-annexés :

- Pour le lot n°1, avec MATOUBA SARL pour un montant de 2 303,00 € (avenant n°1).
- Pour le lot n°2, avec AUTO LOCATION GUYANE (ALG / UCAR) pour un montant de 15 096,76 € (avenant n°2)
- Pour le lot n°3, avec AUTO LOCATION GUYANE (ALG / UCAR) pour un montant estimé de 3 694,25 € (avenant n°1).

AUTORISE la Présidente, sur ses bases, à signer les avenants relatifs au marché « Location, Longue Durée de véhicules » Lots 1, 2 et 3.

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toute les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en réunion de Bureau,
Le lundi 12 octobre 2020.

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH